



Santé Sécurité au travail

Efficacité & Evolution professionnelles

Métiers de la formation



CATALOGUE DE FORMATION

2021

ESSOR

1, rue des Filatures • 60000 BEAUVAIS
contact@cooperative-essor.com



www.cooperative-essor.com

V06 du 01/02/2021



La coopérative Essor regroupe des formateurs qui animent tout au long de l'année des formations en **intra-entreprise** sur les thématiques suivantes : prévention des risques professionnels, incendie, secourisme, transport des Marchandises Dangereuses par route (ADR) et rail (RID), management et communication.

UNE APPROCHE PROFONDÉMENT HUMAINE

La coopérative Essor développe une approche innovante, des formations toujours basées sur l'humain, des formats novateurs, vivants et imaginatifs. Nos formateurs cherchent à faire progresser, à accompagner, à guider les apprenants pour leur permettre de développer leur compétences.



Notre démarche qualité

La démarche qualité interne s'appuie sur la participation et l'engagement de tous les acteurs dans le processus d'amélioration continue. La qualité de notre organisme de formation ESSOR est officiellement reconnue par son référencement au Datadock. La démarche participative est un atout majeur dans l'organisation

Vous êtes en situation de handicap ?

La loi du 5 septembre 2018 pour la « liberté de choisir son avenir professionnel » a pour objectif de faciliter l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap. Essor tente de donner à tous les mêmes chances d'accéder ou de maintenir l'emploi. La souplesse de notre fonctionnement sur-mesure permet d'intégrer à nos programmes des personnes en situation de handicap en adaptant les modalités de nos formations.



Votre contact | Référent Handicap
Pauline Ficheux, pauline.ficheux@cooperative-essor.com | 06 52 10 95 60

Modalités de prise en charge / Prise de contact

De nombreux dispositifs peuvent vous permettre de financer vos formations (partiellement ou totalement). Notre équipe définira avec vous les modalités de financement envisageables et vous accompagnera dans toutes les démarches à effectuer.

Sur chaque programme de ce catalogue, sont intégrées les coordonnées du formateur, vous pouvez le contacter directement pour toutes vos questions.

Sommaire

PROGRAMMES DE NOS FORMATIONS

Santé Sécurité au travail - 10 formations, [p. 4 - 14](#)

Efficacité & Evolution professionnelles - 3 formations, [p. 15 - 18](#)

Métiers de la formation – 2 formations, [p. 19 – 21](#)

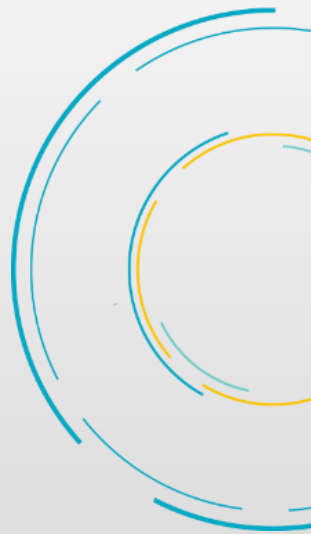
Présentation de nos formateurs, [p. 22](#)

Nos références, [p. 23](#)

Bulletin d'inscription, [p. 24](#)

Conditions générales de vente, [p. 25](#)

Règlement intérieur, [p. 26](#)





SANTE SECURITE AU TRAVAIL

PREVENTION ET MANAGEMENT DES RISQUES PROFESSIONNELS

Management de la sécurité au travail, [p. 05](#)

AUTORISATION D'INTERVENTION À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX

AIPR Opérateur, [p. 06](#)

AIPR Encadrant, [p. 07](#)

AIPR Concepteur, [p. 08](#)

Tests Secs AIPR : Concepteur, encadrant, opérateur, [p. 09](#)

Formateur AIPR, [p. 10](#) **CPF**

TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES

ADR selon le 1.3, [p. 11](#)

Transport de colis sous ADR (Hors classes 1 et 7), [p. 12](#)

Transport Routier des Marchandises Dangereuses, [p. 13](#)

Transport Ferroviaire de Marchandises Dangereuses (RID), [p. 14](#)



**DUREE**

1 jour (7 heures)

**TARIF**

700 € HT

Intra-entreprise exclusivement

**DATES & LIEUX**

Dates à définir ensemble

Aisne, Oise, Somme,
Marne, Aube

Dans votre entreprise

**OBJECTIFS**

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable d'/de :

- Connaître et appliquer l'ensemble des éléments normatifs relatifs à la réforme anti-endommagement,
- Identifier les différents réseaux (électricité, gaz, eaux potable, eaux usée, télécommunication, etc...),
- Identifier les risques et adapter leur méthode de travail en fonction des risques encourus.

PUBLIC CONCERNE

Salariés ouvriers de travaux publics ou privés et devant intervenir sur chantier sur la conduite d'engins.

PREREQUIS

Savoir communiquer en français (lire, écrire, parler)

**PROGRAMME**

- ✓ Préambule
- ✓ Les réseaux et les accidents
- ✓ Dispositions réglementaires
- ✓ Les intervenants des réseaux et leur rôle
- ✓ Périmètre d'application et procédures
- ✓ Les réseaux : identification et risques
- ✓ Le travail à proximité des réseaux
- ✓ Que faire en cas d'endommagement

Le +

Equivalence : CACES en cours de validité prenant en compte la réforme anti-endommagement, pour les conducteurs d'engins de travaux publics ; titre, diplôme, certificat de qualification professionnelle, des secteurs du bâtiment et des travaux publics ou des secteurs connexes prenant en compte la réforme anti-endommagement et datant de moins de 5 ans.

Débouchés : Ouvriers de travaux publics

Envoi de l'attestation dans les 48H

MOYENS TECHNIQUES

Supports de formation dématérialisés
Ordinateurs portables ou tablettes

METHODES PEDAGOGIQUES

Présentiel (6h de théorie / 1h de test)
Le formateur alterne entre méthodes démonstrative, interrogative, active et participative
Entraînement au QCM au cours du module

EFFECTIF

1 à 12 stagiaires

MOYENS DE SUIVI

Feuille d'émargement signée par demi-journée

Attestation de fin de formation – Attestation de compétences

MOYENS D'EVALUATION MIS EN OEUVRE

Evaluation QCM en ligne - Apports théoriques et pratiques considérés comme acquis sous réserve d'avoir obtenu un résultat satisfaisant aux QCMs (Score minimal pour réussir à l'examen « encadrant » : 36 pts, le score maximal possible étant de 60 pts).

Validité de l'AIPR Opérateur : 5 ans

ESSOR

1, rue des Filatures – 60000 BEAUVAIS

contact@cooperative-essor.com

SIRET : 82798759500010 | N° DECLARATION D'ACTIVITE 32 60 03172 60



Audrey KUZMA

06 69 58 77 22

akformationconseil@laposte.net

Formatrice en sécurité au travail
Consultante en prévention des risques professionnels - IPRP

12 ans d'expérience en tant que Responsable Qualité Sécurité Environnement dans les Travaux Publics.



AIPR Encadrant



DUREE

1 jour (7 heures)



TARIF

700 € HT

Intra-entreprise exclusivement



DATES & LIEUX

Dates à définir ensemble
Aisne, Oise, Somme,
Marne, Aube
Dans votre entreprise



OBJECTIFS

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable d'/de :

- Connaître et appliquer l'ensemble des éléments normatifs relatifs à la réforme anti- endommagement,
- Identifier les différents réseaux (électricité, gaz, eaux potable, eaux usée, télécommunication, etc...),
- Identifier les risques et adapter leur méthode de travail en fonction des risques encourus.

PUBLIC CONCERNE

Salariés de l'entreprise de travaux intervenant en encadrement d'équipe sur des chantiers privés ou publics.

PREREQUIS

Savoir communiquer en français (lire, écrire, parler)



PROGRAMME

- ✓ Préambule
- ✓ Les réseaux et les accidents
- ✓ Dispositions réglementaires
- ✓ Les intervenants des réseaux et leur rôle
- ✓ Périmètre d'application et procédures
- ✓ Les réseaux : identification et risques
- ✓ Le travail à proximité des réseaux
- ✓ Que faire en cas d'endommagement

Le +

Equivalence : Titre, diplôme, certificat de qualification professionnelle, des secteurs du bâtiment et des travaux publics ou des secteurs connexes prenant en compte la réforme anti-endommagement et datant de moins de 5 ans.

Débouchés : Chef de chantier, Chef d'Equipe, Conducteur de Travaux dans les Travaux Publics.

Envoi de l'attestation dans les 48H

MOYENS TECHNIQUES

Supports de formation dématérialisés
Ordinateurs portables ou tablettes

METHODES PEDAGOGIQUES

Présentiel (6h de théorie / 1h de test)
Le formateur alterne entre méthodes démonstrative, interrogative, active et participative
Entraînement au QCM au cours du module

EFFECTIF

1 à 12 stagiaires

MOYENS DE SUIVI

Feuille d'émargement signée par demi-journée
Attestation de fin de formation

MOYENS D'EVALUATION MIS EN OEUVRE

Evaluation QCM en ligne - Apports théoriques et pratiques considérés comme acquis sous réserve d'avoir obtenu un résultat satisfaisant aux QCMs (Score minimal pour réussir à l'examen « encadrant » : 48 pts, le score maximal possible étant de 80 pts).
Validité de l'AIPR Encadrant : 5 ans

ESSOR

1, rue des Filatures – 60000 BEAUVAIS
contact@cooperative-essor.com
SIRET : 82798759500010 | N° DECLARATION D'ACTIVITE 32 60 03172 60



Audrey KUZMA

06 69 58 77 22

akformationconseil@laposte.net

Formatrice en sécurité au travail
Consultante en prévention des risques professionnels - IPRP

12 ans d'expérience en tant que Responsable Qualité Sécurité Environnement dans les Travaux Publics.



**DUREE**

1 jour (7 heures)

**TARIF**

700 € HT

Intra-entreprise exclusivement

**DATES & LIEUX**

Dates à définir ensemble

Aisne, Oise, Somme,
Marne, Aube

Dans votre entreprise

**OBJECTIFS**

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable d'/de:

- Connaître et appliquer l'ensemble des éléments normatifs relatifs à la réforme anti- endommagement,
- Identifier les différents réseaux (électricité, gaz, eaux potable, eaux usée, télécommunication, etc...),
- Identifier les risques et adapter leur méthode de travail en fonction des risques encourus.

PUBLIC CONCERNE

Salarié du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre devant intervenir en préparation ou suivi des projets de travaux.

PREREQUIS

Savoir communiquer en français (lire, écrire, parler)

**PROGRAMME**

- ✓ Préambule
- ✓ Les réseaux et les accidents
- ✓ Dispositions réglementaires
- ✓ Les intervenants des réseaux et leur rôle
- ✓ Périmètre d'application et procédures
- ✓ Les réseaux : identification et risques
- ✓ Le travail à proximité des réseaux
- ✓ Que faire en cas d'endommagement

Le +

Equivalence : Titre, diplôme, certificat de qualification professionnelle, des secteurs du bâtiment et des travaux publics ou des secteurs connexes prenant en compte la réforme anti-endommagement et datant de moins de 5 ans.

Débouchés : Bureau d'études, préparation et suivi de projet

Envoi de l'attestation dans les 48H

MOYENS TECHNIQUES

Supports de formation dématérialisés
Ordinateurs portables ou tablettes

METHODES PEDAGOGIQUES

Présentiel (6h de théorie / 1h de test)
Le formateur alterne entre méthodes démonstrative, interrogative, active et participative
Entraînement au QCM au cours du module

EFFECTIF

1 à 12 stagiaires

MOYENS DE SUIVI

Feuille d'émargement signée par demi-journée
Attestation de fin de formation

MOYENS D'EVALUATION MIS EN OEUVRE

Evaluation QCM en ligne - Apports théoriques et pratiques considérés comme acquis sous réserve d'avoir obtenu un résultat satisfaisant aux QCMs (Score minimal pour réussir à l'examen « concepteur » : 48 pts, le score maximal possible étant de 80 pts).

Validité de l'AIPR Concepteur : 5 ans

ESSOR

1, rue des Filatures – 60000 BEAUVAIS
contact@cooperative-essor.com

SIRET : 82798759500010 | N° DECLARATION D'ACTIVITE 32 60 03172 60



Audrey KUZMA

06 69 58 77 22

akformationconseil@laposte.net

Formatrice en sécurité au travail
Consultante en prévention des risques professionnels - IPRP

12 ans d'expérience en tant que Responsable Qualité Sécurité Environnement dans les Travaux Publics.



**DUREE**

2 jours (14 heures)

**TARIF**

1400 € HT

**DATES & LIEUX**

Dates à définir ensemble
Aisne, Oise, Somme
Marne, Aube

**OBJECTIFS**

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable d'/de:

- Animer des sessions de formations traitant du Décret Anti Endommagement pour les 3 catégories : Concepteur, encadrant et opérateur.
- Connaître le décret anti-endommagement (et les textes liés). Connaître sa mise en œuvre et savoir utiliser les documents CERFA employés.
- Savoir préparer ses futurs stagiaires à l'examen par QCM en vue de leur obtention de l'AIPR
- Obtenir l'habilitation AIPR niveau Concepteur.

PUBLIC CONCERNE

Formateurs techniques des organismes de formation, vacataires, agents de collectivités ou d'entreprises désirant devenir formateur AIPR

PREREQUIS

Expérimenté et confirmé en pédagogie. Connaître domaine du BTP et spécificité des travaux à proximité des réseaux.

**PROGRAMME**

Partie AIPR Concepteur :

- ✓ Préambule
- ✓ Les réseaux et les accidents
- ✓ Dispositions réglementaires
- ✓ Les intervenants des réseaux et leur rôle
- ✓ Périmètre d'application et procédures
- ✓ Les réseaux : identification et risques
- ✓ Le travail à proximité des réseaux
- ✓ Que faire en cas d'endommagement

Partie animation, évaluation :

- ✓ Animer une session de formation
- ✓ Préparer les apprenants aux tests
- ✓ Explorer le site pour le passage des tests

Le +

Equivalence : Titre Professionnel « Formateur Professionnel d'Adultes » + AIPR Concepteur

Débouchés : Formateur AIPR sous réserve de répondre aux conditions d'agrément par l'Etat.

Fourniture d'un support pédagogique et des différents documents liés à la réforme

Envoi de l'attestation dans les 48H

MOYENS TECHNIQUES

Supports de formation dématérialisés
Ordinateurs portables ou tablettes

METHODES PEDAGOGIQUES

Présentiel (6h de théorie / 1h de test)
Le formateur alterne entre méthodes démonstrative, interrogative, active et participative
Entraînement au QCM au cours du module

EFFECTIF

1 à 12 stagiaires

MOYENS DE SUIVI

Feuille d'émargement signée par demi-journée
Attestation de fin de formation

MOYENS D'EVALUATION MIS EN OEUVRE

Evaluation QCM en ligne - Apports théoriques et pratiques considérés comme acquis sous réserve d'avoir obtenu un résultat satisfaisant aux QCMs (Score minimal pour réussir à l'examen « concepteur » : 48 pts, le score maximal possible étant de 80 pts).

Validité de l'AIPR Concepteur : 5 ans

ESSOR

1, rue des Filatures – 60000 BEAUVAIS
contact@cooperative-essor.com

SIRET : 82798759500010 | N° DECLARATION D'ACTIVITE 32 60 03172 60



Audrey KUZMA

06 69 58 77 22

akformationconseil@laposte.net

Formatrice en sécurité au travail
Consultante en prévention des risques professionnels - IPRP

12 ans d'expérience en tant que Responsable Qualité Sécurité Environnement dans les Travaux Publics.



Tests Secs AIPR

Concepteur, Encadrant, Opérateur



DUREE
1 heure



TARIF
350 € HT
Intra-entreprise exclusivement



DATES & LIEUX
Aisne uniquement
Dates à convenir ensemble
Dans votre entreprise



OBJECTIFS

Obtenir l'AIPR (Niveau Concepteur, Encadrant ou Opérateur) sans suivre la formation préalable

PUBLIC CONCERNE

Tous salariés correspondant aux publics concernés par les 3 niveaux d'AIPR

PREREQUIS

Savoir communiquer en français (lire, écrire, parler)



PROGRAMME

✓ 1 heure de test en ligne

NB : S'assurer que les candidats aux tests soient assez entraînés et connaissent bien la réglementation en vigueur (réforme anti-endommagement)

Le +

Validité de l'AIPR : 5 ans

Envoi de l'attestation dans les 48h

www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr

MOYENS TECHNIQUES

Ordinateurs portables ou tablettes

METHODES PEDAGOGIQUES

Présentiel

EFFECTIF

1 à 12 stagiaires

MOYENS DE SUIVI

Feuille d'émargement signée
Attestation de fin de formation

MOYENS D'EVALUATION MIS EN OEUVRE

Evaluation QCM en ligne - Apports théoriques et pratiques considérés comme acquis sous réserve d'avoir obtenu un résultat satisfaisant aux QCMs (Score minimal pour réussir à l'examen « concepteur » et « encadrant » : 48 pts, le score maximal possible étant de 80 pts – examen « opérateur » : 36 pts, le score maximal étant de 60 pts).

ESSOR

1, rue des Filatures – 60000 BEAUVAIS
contact@cooperative-essor.com
SIRET : 82798759500010 | N° DECLARATION D'ACTIVITE 32 60 03172 60



Audrey KUZMA

06 69 58 77 22
akformationconseil@laposte.net

Formatrice en sécurité au travail
Consultante en prévention des risques professionnels - IPRP

12 ans d'expérience en tant que Responsable Qualité Sécurité Environnement dans les Travaux Publics.



Management de la sécurité au travail



DUREE

2 jours (14 heures)



TARIF

1700 € HT

Intra-entreprise exclusivement



DATES & LIEUX

Dates à définir ensemble

Aisne, Oise, Somme,
Marne, Aube

Dans votre entreprise



OBJECTIFS

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable d'/de :

- Mettre en place un système de management en sécurité au travail dans une entreprise en respectant le code du travail et la norme ISO 45001.

PUBLIC CONCERNE

Etudiants, Salariés en plan de formation,
Demandeurs d'emploi, Dirigeants
d'entreprise

PREREQUIS

Savoir communiquer en français
(lire, écrire, parler)



PROGRAMME

- ✓ Connaître les missions principales de la personne dédiée à la prévention des risques professionnels en entreprise
- ✓ Connaître les différentes étapes de la mise en place du management de la sécurité
- ✓ Connaître et appliquer les articles du Code du Travail et de la Norme ISO 45001
- ✓ Mener une évaluation des risques professionnels et rédiger le Document Unique
- ✓ Mettre en œuvre la prévention au quotidien
- ✓ Analyser un accident du travail

Le +

Support et exercices adaptés pour intervention dans des Universités pour des étudiants en Sécurité au Travail.

Idéale pour des PME ne disposant pas de personne dédiée à la prévention des risques professionnels

MOYENS TECHNIQUES

Supports de formation dématérialisés

METHODES PEDAGOGIQUES

Présentiel ou distanciel

Le formateur alterne entre méthodes démonstrative, interrogative, active et participative

EFFECTIF

1 à 12 stagiaires

MOYENS DE SUIVI

Feuille d'émargement signée par demi-journée
Attestation de fin de formation

MOYENS D'EVALUATION MIS EN OEUVRE

- Exercices pratiques
- QCM

ESSOR

1, rue des Filatures – 60000 BEAUVAIS

contact@cooperative-essor.com

SIRET : 82798759500010 | N° DECLARATION D'ACTIVITE 32 60 03172 60



Audrey KUZMA

06 69 58 77 22

akformationconseil@laposte.net

Formatrice en sécurité au travail
Consultante en prévention des risques professionnels - IPRP

12 ans d'expérience en tant que Responsable
Qualité Sécurité Environnement dans les
Travaux Publics.



ADR selon le 1.3



DUREE

1 jour (7 heures)



TARIF

1000 €



DATES & LIEUX

A convenir
Dans vos locaux



OBJECTIFS

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Connaître les principaux points de la réglementation ADR
- Savoir réaliser en toute sécurité les opérations de transport de marchandises dangereuses (emballage / étiquetage / placardage / chargement / remplissage / déchargement...)
- Savoir compléter les documents de transport
- Savoir appliquer les dérogations de l'ADR
- Connaître son rôle et ses responsabilités dans la chaîne logistique.

PUBLIC CONCERNE

Intervenants directs et indirects dans la chaîne du transport de marchandises dangereuses

PREREQUIS

Savoir communiquer en français (lire, écrire, parler)



PROGRAMME

Partie 1 : Préambule, définitions et contexte réglementaire

Partie 2 : Responsabilités des intervenants

Partie 3 : Classification des marchandises dangereuses (MD)

Partie 4 : Modes de conditionnement et transport

Partie 5 : Les emballages

Partie 6 : Transport en colis : chargement / déchargement / manutention et arrimage

Partie 7 : Transport en vrac (transport en benne)

Partie 8 : Transport en citerne

Partie 9 : le véhicule : Equipement et signalisation

Partie 10 : Documents à bord des véhicules

Partie 11 : Mesures de prévention contre les accidents/incidents

Partie 12 : Les Formations obligatoires

Partie 13 : La sûreté : les marchandises dangereuses à haut risque

Partie 14 : Cas particuliers et exemptions

Information

ADR : Accord européen pour le transport international de marchandises Dangereuses par Route. Il est mis à jour tous les deux ans et applicable de façon obligatoire au 1er juillet de l'année d'application.

MOYENS TECHNIQUES

Salle de formation équipée d'un vidéoprojecteur
Tableau blanc ou paperboard
Supports de formation dématérialisés

METHODES PEDAGOGIQUES

Présentiel
Le formateur alterne entre méthodes démonstrative, interrogative et active

EFFECTIF

3 à 10 stagiaires

MOYENS DE SUIVI

Feuille d'émargement signée par demi-journée
Attestation de fin de formation

MOYENS D'EVALUATION MIS EN OEUVRE

La validation des acquis via des études de cas et quiz



Christel QUILLIET

06 30 31 57 38
c.quilliet@orange.fr

Conseillère à la sécurité pour le transport des Marchandises Dangereuses par route (RID) et rail (RID). depuis plus de 18 ans.



DUREE

1 jour (7 heures)



TARIF

1000 €



DATES & LIEUX

A convenir
Dans vos locaux



OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capable de :

- Connaître les principaux points de la réglementation ADR
- Savoir réaliser en toute sécurité la préparation des colis de marchandises dangereuses
- Savoir compéter les documents de transport
- Savoir appliquer les dérogations de l'ADR
- Connaître son rôle et ses responsabilités dans la chaîne logistique.

PUBLIC CONCERNE

Préparateurs de colis

PREREQUIS

Savoir communiquer en français
(lire, écrire, parler)



PROGRAMME

Partie 1 : Préambule, définitions et contexte réglementaire

Partie 2 : Responsabilités des intervenants

Partie 3 : Classification des marchandises dangereuses (MD)

Partie 4 : Modes de conditionnement et transport

Partie 5 : Les emballages

Partie 6 : Transport en colis : chargement / déchargement / manutention et arrimage

Partie 7 : le véhicule : Equipement et signalisation

Partie 8 : Documents à bord des véhicules

Partie 9 : Mesures de prévention contre les accidents/incidents

Partie 10 : Cas particuliers et exemptions

Information

ADR : Accord européen pour le transport international de marchandises Dangereuses par Route. Il est mis à jour tous les deux ans et applicable de façon obligatoire au 1er juillet de l'année d'application.

MOYENS TECHNIQUES

Salle de formation équipée d'un vidéoprojecteur
Tableau blanc ou paperboard
Supports de formation dématérialisés

METHODES PEDAGOGIQUES

Présentiel
Le formateur alterne entre méthodes démonstrative, interrogative et active

EFFECTIF

3 à 10 stagiaires

MOYENS DE SUIVI

Feuille d'émargement signée par demi-journée
Attestation de fin de formation

MOYENS D'EVALUATION MIS EN OEUVRE

La validation des acquis via des études de cas et quiz



Christel QUILLIET

06 30 31 57 38
c.quilliet@orange.fr

Conseillère à la sécurité pour le transport des Marchandises Dangereuses par route (RID) et rail (RID). depuis plus de 18 ans.

ADR - Transport Routier des Marchandises Dangereuses



DUREE
1 jour (7 heures)



TARIF
1000 €



DATES & LIEUX
A convenir
Dans vos locaux



OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capable de :

- Connaître les principaux points de la réglementation ADR
- Savoir réaliser en toute sécurité les opérations de transport de marchandises dangereuses (emballage / étiquetage / placardage / chargement / remplissage / déchargement...)
- Savoir compléter les documents de transport
- Savoir appliquer les dérogations de l'ADR
- Connaître son rôle et ses responsabilités dans la chaîne logistique.

PUBLIC CONCERNE

Intervenants directs et indirects
dans la chaîne du transport de
marchandises dangereuses

PREREQUIS

Savoir communiquer en français
(lire, écrire, parler)



PROGRAMME

Partie 1 : Préambule, définitions
et contexte réglementaire

Partie 2 : Responsabilités des
intervenants

Partie 3 : Classification des
marchandises dangereuses (MD)

Partie 4 : Modes de
conditionnement et transport

Partie 5 : Les emballages

Partie 6 : Transport en colis :
chargement / déchargement /
manutention et arrimage

Partie 7 : Transport en vrac
(transport en benne)

Partie 8 : Transport en citerne

Partie 9 : le véhicule :
Equipement et signalisation

Partie 10 : Documents à bord des
véhicules

Partie 11 : Mesures de prévention
contre les accidents/incidents

Partie 12 : Les Formations
obligatoires

Partie 13 : La sûreté : les
marchandises dangereuses à haut
risque

Partie 14 : Cas particuliers et
exemptions

Information

ADR : Accord européen pour le transport
international de marchandises Dangereuses
par Route. Il est mis à jour tous les deux ans
et applicable de façon obligatoire au 1er
juillet de l'année d'application.

MOYENS TECHNIQUES

Salle de formation équipée d'un vidéoprojecteur
Tableau blanc ou paperboard
Supports de formation dématérialisés

METHODES PEDAGOGIQUES

Présentiel
Le formateur alterne entre méthodes
démonstrative, interrogative et active

EFFECTIF

3 à 10 stagiaires

MOYENS DE SUIVI

Feuille d'émargement signée par demi-journée
Attestation de fin de formation

MOYENS D'EVALUATION MIS EN OEUVRE

La validation des acquis via des études de cas et quiz



Christel QUILLIET

06 30 31 57 38
c.quilliet@orange.fr

Conseillère à la sécurité pour le transport
des Marchandises Dangereuses par route
(RID) et rail (RID). depuis plus de 18 ans.

ESSOR

1, rue des Filatures – 60000 BEAUVAIS
contact@cooperative-essor.com

SIRET : 82798759500010 | N° DECLARATION D'ACTIVITE 32 60 03172 60

Transport Ferroviaire de Marchandises Dangereuses (RID)



DUREE
1 jour (7 heures)



TARIF
1000 €



DATES & LIEUX
A convenir
Dans vos locaux



OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capable de :

- Connaître les principaux points de la réglementation RID
- Savoir réaliser en toute sécurité les opérations de transport de marchandises dangereuses (emballage / étiquetage / placardage / chargement / remplissage / déchargement...)
- Savoir compéter les documents de transport
- Savoir appliquer les dérogations du RID
- Connaître son rôle et ses responsabilités dans la chaîne logistique.

PUBLIC CONCERNE

Intervenants directs et indirects dans la chaîne du transport de marchandises dangereuses

PREREQUIS

Savoir communiquer en français (lire, écrire, parler)



PROGRAMME

Partie 1 : Préambule, définitions et contexte réglementaire

Partie 2 : Responsabilités des intervenants

Partie 3 : Classification des marchandises dangereuses (MD)

Partie 4 : Modes de conditionnement et transport

Partie 5 : Les emballages

Partie 6 : Transport en colis : chargement / déchargement / manutention et arrimage

Partie 7 : Transport en vrac (transport en benne)

Partie 8 : Transport en citerne

Partie 9 : le véhicule : Equipement et signalisation

Partie 10 : Documents à bord des véhicules

Partie 11 : Mesures de prévention contre les accidents/incidents

Partie 12 : Les Formations obligatoires

Partie 13 : La sûreté : les marchandises dangereuses à haut risque

Partie 14 : Cas particuliers et exemptions

Le +

Une approche très concrète axée sur la transposition en situation de travail

MOYENS TECHNIQUES

Salle de formation équipée d'un vidéoprojecteur
Tableau blanc ou paperboard
Supports de formation dématérialisés

METHODES PEDAGOGIQUES

Présentiel
Le formateur alterne entre méthodes démonstrative, interrogative et active

EFFECTIF

3 à 10 stagiaires

MOYENS DE SUIVI

Feuille d'émargement signée par demi-journée
Attestation de fin de formation

MOYENS D'EVALUATION MIS EN OEUVRE

La validation des acquis via des études de cas et quiz



Christel QUILLIET

06 30 31 57 38
c.quilliet@orange.fr

Conseillère à la sécurité pour le transport des Marchandises Dangereuses par route (RID) et rail (RID). depuis plus de 18 ans.

ESSOR

1, rue des Filatures – 60000 BEAUVAIS
contact@cooperative-essor.com

SIRET : 82798759500010 | N° DECLARATION D'ACTIVITE 32 60 03172 60



Efficacité & évolution professionnelles

COMMUNICATION INTERPERSONNELLE

Formation certifiante Everything DISC, [p. 16](#)

Formation certifiante accélérée Everything DISC, [p. 17](#)

EVOLUTION PROFESSIONNELLE

S'adapter au changement | Comment mieux appréhender un changement, [p. 18](#)



Formation certifiante Everything DiSC

en partenariat avec



DURÉE

2 jours (14 heures)



TARIF

1150 €



DATES & LIEUX

Dans vos locaux
(via plateforme Zoom)



OBJECTIFS

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Former, coacher et conseiller avec les profils, outils et contenus Everything DiSC
- Initier, administrer et interpréter des questionnaires et profils Everything DiSC
- Intégrer l'outil DiSC dans son activité professionnelle

PUBLIC CONCERNÉ

Consultants, formateurs, coachs, managers
et des professionnels des Ressources
Humaines

PREREQUIS

Maîtrise de l'outil informatique,
connexion internet et webcam
reliée à l'ordinateur du stagiaire



PROGRAMME

A. Travail préparatoire

Étude de l'histoire de DiSC
Etude du livret du stagiaire élaboré par
Wiley (40 pages)

B. Apports théoriques et pratiques (3 modules de 2 heures)

1. Introduction au monde DiSC
2. Découverte de DiSC avec le kit de formation
3. DiSC dans les grandes lignes
4. Profils – DiSC Workplace
5. Profils – DiSC Classique
6. Histoire et modèle DiSC
7. Comment mon graphe est devenu un point
8. Ligne de produits DiSC Classique
9. Ligne de produits Everything DiSC

10. Ligne de produits de kits de formation
11. Rapports complémentaires
12. Donner du feedback avec DiSC
13. Former et faciliter avec DiSC
14. Supplément pour consultant
15. Théorie DiSC et validation
16. DiSC et Leadership

C. Examen de certification (1 heure)

- a. Interprétation d'un profil
- b. Interprétation du même profil (avec le supplément)
- c. Préparation d'un cas « typique » de formation

D. Application pratique (6 heures)

Accompagnement par le formateur sur des cas concrets



Une formation à distance et sur mesure qui s'adapte parfaitement à vos horaires et à vos besoins, avec un formateur-coach expérimenté qui vous comprend et vous fait progresser à votre rythme.

MOYENS TECHNIQUES

Une salle de formation virtuelle sur Zoom
Des vidéos de formation
Des exercices d'évaluation
Un examen noté sur 100

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Distanciel
- Le formateur alterne entre les méthodes démonstratives, interrogatives et actives
- Pratique sur des cas concrets

EFFECTIF

Formation individuelle ou en petit groupe (d'une même entreprise)

MOYENS DE SUIVI

Feuille d'émargement après chaque module
Attestation de fin de formation

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN ŒUVRE

Au cours de la formation chaque stagiaire est évalué sur :

- sa connaissance des outils DiSC de Wiley
- sa capacité à les mettre en œuvre dans son activité professionnelle
- un examen noté sur 100 attestera du niveau final du stagiaire

ESSOR

1, rue des Filatures – 60000 BEAUVAIS
contact@cooperative-essor.com

SIRET : 82798759500010 | N° DECLARATION D'ACTIVITE 32 60 03172 60



Pierre-Henri KROMWEL

06 33 69 48 28
ph.kromwel@gmail.com

Après des études d'ingénieur, j'ai exercé pendant 25 ans des responsabilités d'encadrement, en France comme à l'étranger, dans l'industrie aéronautique, automobile et dans la mécanique. J'ai travaillé au sein de services ingénierie, méthodes, production, maintenance, qualité et commerciaux. Depuis 15 ans j'exerce des responsabilités dans le domaine associatif et depuis 5 ans je suis formateur d'adultes.

Formation certifiante accélérée Everything DiSC



en partenariat avec



DURÉE

1 jour (5 heures)



TARIF

770 €



DATES & LIEUX

Dans vos locaux
(via plateforme Zoom)



OBJECTIFS

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Former, coacher et conseiller avec les profils, outils et contenus Everything DiSC
- Initier, administrer et interpréter des questionnaires et profils Everything DiSC
- Intégrer l'outil DiSC dans son activité professionnelle

PUBLIC CONCERNÉ

Consultants, formateurs, coachs, managers et des professionnels des Ressources Humaines ayant déjà une pratique de DiSC.

PREREQUIS

Maîtrise de l'outil informatique, connexion internet et webcam reliée à l'ordinateur du stagiaire



PROGRAMME

A. Travail préparatoire

Étude de l'histoire de DiSC
Etude du livret du stagiaire élaboré par Wiley (40 pages)

B. Apports théoriques et pratiques (1 module de 2 à 3 heures)

1. Introduction au monde DiSC
2. Découverte de DiSC avec le kit de formation
3. DiSC dans les grandes lignes
4. Profils – DiSC Workplace
5. Profils – DiSC Classique
6. Histoire et modèle DiSC
7. Comment mon graphe est devenu un point
8. Ligne de produits DiSC Classique
9. Ligne de produits Everything DiSC

10. Ligne de produits de kits de formation

11. Rapports complémentaires
12. Donner du feedback avec DiSC
13. Former et faciliter avec DiSC
14. Supplément pour consultant
15. Théorie DiSC et validation
16. DiSC et Leadership

C. Examen de certification (1 heure)

- a. Interprétation d'un profil
- b. Interprétation du même profil (avec le supplément)
- c. Préparation d'un cas « typique » de formation



Une formation à distance et sur mesure qui s'adapte parfaitement à vos horaires et à vos besoins, avec un formateur-coach expérimenté qui vous comprend et vous fait progresser à votre rythme.

MOYENS TECHNIQUES

Une salle de formation virtuelle sur Zoom
Des vidéos de formation
Des exercices d'évaluation
Un examen noté sur 100

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Distanciel
- Le formateur alterne entre les méthodes démonstratives, interrogatives et actives
- Pratique sur des cas concrets

EFFECTIF

Formation individuelle ou en petit groupe (d'une même entreprise)

MOYENS DE SUIVI

Feuille d'émargement après chaque module
Attestation de fin de formation

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN ŒUVRE

Au cours de la formation chaque stagiaire est évalué sur :

- sa connaissance des outils DiSC de Wiley
- sa capacité à les mettre en œuvre dans son activité professionnelle
- un examen noté sur 100 attestera du niveau final du stagiaire

ESSOR

1, rue des Filatures – 60000 BEAUVAIS
contact@cooperative-essor.com

SIRET : 82798759500010 | N° DECLARATION D'ACTIVITE 32 60 03172 60



Pierre-Henri KROMWEL

06 33 69 48 28
ph.kromwel@gmail.com

Après des études d'ingénieur, j'ai exercé pendant 25 ans des responsabilités d'encadrement, en France comme à l'étranger, dans l'industrie aéronautique, automobile et dans la mécanique. J'ai travaillé au sein de services ingénierie, méthodes, production, maintenance, qualité et commerciaux. Depuis 15 ans j'exerce des responsabilités dans le domaine associatif et depuis 5 ans je suis formateur d'adultes.

S'adapter au changement

Comment mieux appréhender un changement



DUREE

3 jours de 7 heures
soit 21 heure



TARIF

1 680 € HT



DATES & LIEUX

A convenir
Dans votre entreprise



OBJECTIFS

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable d'/de :

- Définir ses besoins
- Identifier les enjeux liés au changement
- Identifier et travailler sur ses peurs (confiance, perfection, argent)
- Prendre conscience de ses ressources

PUBLIC CONCERNE

Les salariés, les chefs d'entreprise, les
demandeurs d'emploi

PREREQUIS

Savoir communiquer en français (lire,
écrire et parler)
Etre dans une réflexion de changement



PROGRAMME

- ✓ Le sens du changement
Eléments internes et éléments externes
Se mettre en mouvement
Définir les besoins
- ✓ Notion de besoin, d'attente et d'équilibre
Identifier les enjeux
Environnement systémique
- ✓ Identifier et travailler sur ses peurs
Décrire les quatre principaux obstacles internes empêchant la
réalisation efficace d'objectifs
- ✓ Prendre consciences de ses ressources
Valoriser l'existant
Les quatre étapes d'apprentissage

Le +

Une approche intégrée de votre
évolution professionnelle, la gestion des
compétences est le coeur de mon
métier

MOYENS TECHNIQUES

Salle de formation équipée d'un vidéo projecteur
Supports de formation
Tableau blanc et Paper Board

METHODES PEDAGOGIQUES

Présentiel
Echanges réflexions collectives
Co-construction et individualisation
Outils de coaching, démarche systémique
Méthodes interrogatives, démonstratives et actives

EFFECTIF

4 à 8 personnes

MOYENS DE SUIVI

Feuille d'émargement signée par demi-journée
Attestation de fin de formation

MOYENS D'EVALUATION MIS EN OEUVRE

La validation des acquis peut se faire via des études de cas, des mises
en pratique et des questionnaires

ESSOR

1, rue des Filatures – 60000 BEAUVAIS
contact@cooperative-essor.com
SIRET : 82798759500010 | N° DECLARATION D'ACTIVITE 32 60 03172 60



Dominique PARQUET

06.35.54.66.62
contact.cd6d@gmail.com

Formatrice consultante



20 années d'accompagnement et
de formation à la construction de
projet, à la création d'entreprise,
la GPEC, Bilan de Compétences
et la VAE (individuelle et
collective)



Métiers de la formation

HANDICAP & FORMATION

Sensibilisation à l'accueil des personnes en situation de handicap, [p. 20](#)

DÉMARCHE QUALITÉ

Préparer la certification Qualiopi, [p. 21](#)



Sensibilisation à l'accueil des personnes en situation de handicap



DUREE

1/2 jours (3 heures 30)



TARIF

Intra 250 €



DATES & LIEUX

A convenir

Dans votre entreprise ou
en distanciel ZOOM



OBJECTIFS

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable d'/de:

- Comprendre ce qu'est une situation de handicap
- Accueillir, accompagner et suivre une personne en situation d'handicap
- Mettre en place un plan d'action efficace pour être en conformité avec QUALIOPI.

PUBLIC CONCERNE

Toute personne devant être sensibilisée au handicap dans une démarche de certification QUALIOPI

PREREQUIS

Connaître l'environnement de la formation



PROGRAMME

Le Handicap

La définition du handicap
Histoire du handicap
La loi et le handicap
Les différents type de handicap

Accessibilité
Sensibilisation et référent Handicap
Veille
Amélioration Continue

Partenaires, paysage et environnement autour du handicap

L'éco-système
Les acteurs
Les services de la ressource handicap formation
Les outils et dispositifs mobilisables en Hauts de France

Connaissances des outils et trames pour plan d'action

Analyse de l'existant avec les critères de QUALIOPI
Réunion de travail pour amélioration des processus et procédure
Plan d'action

QUALIOPI : Critères et Indicateurs liés au handicap

12 indicateurs : 5 majeures et 7 mineures

Le +

Une GED (bibliothèque) sera mis à votre disposition pour les outils et les trames pour mettre en place votre plan d'action.

Prise en compte des procédures et de l'existant de l'établissement.

MOYENS TECHNIQUES

Salle de formation équipée d'un vidéoprojecteur
Tableau blanc ou paperboard
Supports de formation dématérialisés
Ordinateur + ZOOM

METHODES PEDAGOGIQUES

Présentiel ou Distanciel synchrone et asynchrone
Le formateur alterne entre méthodes démonstrative, interrogative, active et participative

EFFECTIF

8 à 12 stagiaires

MOYENS DE SUIVI

Feuille d'émargement signée par demi-journée
Questionnaire google Forms avant et après la formation

MOYENS D'EVALUATION MIS EN OEUVRE

La validation des acquis peut se faire via des quizz.



Myriam AZZOUZ

06 43 36 93 14

myriam.azzouz90@gmail.com

Conseil et Formation QHSE, développement durable et RSE

Préparer la certification Qualiopi



DUREE

1 journée (7 heures)



TARIF

Intra 500 €



DATES & LIEUX

A convenir

Dans votre entreprise ou
en distanciel ZOOM



OBJECTIFS

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable d'/de:

- Comprendre l'objectif et l'enjeu de QUALIOPi
- Dissocier chaque critère et chaque indicateur
- Mettre en place une démarche QUALIOPi au sein de son établissement dans le respect de l'organisation interne.

PUBLIC CONCERNE

Toute personne impliquée ou
souhaitant s'impliquer dans une
démarche de certification QUALIOPi

PREREQUIS

Connaître l'environnement de la
formation



PROGRAMME

QUALIOPi

Article L.6316-3 du code du travail
A quoi ça sert ?
L'enjeu
L'objectif

Vocabulaire Qualité

Processus, procédure et une
cartographie de processus
Niveau attendu
Elément de preuve
Non-conformité mineure et majeure

Modalités d'audit

Certification
Organisation et planification
Auditeur/audité
Tableau de bord
Délai

Le jeu des 7 critères

Connaître le thème de chaque critère
Inventaire du nombre d'indicateur
pour chaque critère
Le circuit globale pour une démarche
réussie
S'exercer en équipe

Le +

Une GED (bibliothèque) sera mis à votre disposition
pour les outils (tableau de bord) et les trames pour
mettre en place votre plan d'action pour chaque
critères et chaque indicateur.

Prise en compte des procédures et de l'existant de
l'établissement.

MOYENS TECHNIQUES

Salle de formation équipée d'un vidéoprojecteur
Tableau blanc ou paperboard
Supports de formation dématérialisés
Ordinateur + ZOOM

METHODES PEDAGOGIQUES

Présentiel ou Distanciel synchrone et asynchrone
Le formateur alterne entre méthodes
démonstrative, interrogative, active et
participative

EFFECTIF

3 à 12 stagiaires

MOYENS DE SUIVI

Feuille d'émargement signée par demi-journée
Questionnaire google Forms avant et après la formation

MOYENS D'EVALUATION MIS EN OEUVRE

La validation des acquis peut se faire via des quizz, jeux et cas pratique.



Myriam AZZOUZ

06 43 36 93 14

myriam.azzouz90@gmail.com

Conseil et Formation QHSE, développement durable
et RSE

Nos formateurs

Les formateurs consultants de la coopérative Essor conjuguent expertise métier et expertise pédagogique pour garantir la qualité de leurs interventions et la satisfaction client.

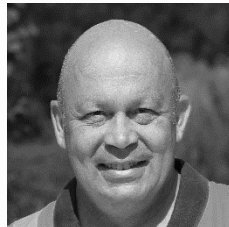


Myriam AZZOUZ



06 43 36 93 14

myriam.azzouz90@gmail.com



Eric DESLIENS



07 68 16 10 00

edesliens@ed-formation.com



Christel QUILLIET



06 30 31 57 38

c.quilliet@orange.fr



Pierre-Henri KROMWEL



06 33 69 48 28

ph.kromwel@gmail.com



Audrey KUZMA



06 69 58 77 22

akformationconseil@laposte.net



Caroline LAURETTE



06 22 76 11 06

caroline.laurette@gmail.com



Dominique PARQUET



06.35.54.66.62

contact.cd6d@gmail.com



Ils nous ont fait confiance...

CARTO **SPE**
PACKAGING

aperam
made for life

 **FEDERAL
MOGUL**

UIMM
PROMEO
LA FABRIQUE
DE L'AVENIR

APSODIE

FPS

C2ER
INCUBATEUR ÉCONOMIQUE
COUEUSE D'ENTREPRISES

eme | école de management
et de l'entrepreneuriat
de la petite et moyenne entreprise

recyco

ms
formation

1er EST
FORMATION - INCENDIE - PRÉCONISATION EN SÉCURITÉ
SECOURS - PROTECTOR - ALERTE
SECURISME - GESTES ET POSTURES

chive panet

Gecco

SF
Consulting

 **NOVOFORM**

EXELIS
AUDIT | CONSEIL | FORMATION

Je soussigné (nom, prénom) : _____

Fonction : _____

Agissant pour le compte de l'entreprise désignée ci-après :

Raison sociale : _____

N° de Siret : _____ N° de TVA intracommunautaire : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Mail : _____

Code NAF : _____ Activité : _____

O Souhaite inscrire le(s) stagiaire(s) suivant(s) à la formation (intitulé de la formation)
à la date du au tarif indiqué sur le devis en annexe 1.

Nom, Prénom du stagiaire	Fonction	Mail	RQTH (OUI / NON)

Afin de valider les prérequis de chacun des apprenants et confirmer l'inscription de ces derniers, notre organisme de formation pourra être amené à réaliser des évaluations en amont de la formation ou à demander un CV de compétences.

O Souhaite une prise en charge

Coordonnées de l'OPCO / N° adhérent : -----

Bon pour engagement de participation
Date, cachet et signature autorisé de l'entreprise



Conditions générales de vente

Article 1 – Définition / Objet

La coopérative ESSOR dispense des prestations de formation, d'accompagnement et de conseil. Toute commande de prestation à la coopérative ESSOR par le Client est soumise aux présentes conditions générales de vente. La signature du devis emporte de plein droit leur acceptation par le Client. La coopérative ESSOR effectue la ou les prestations commandées soit avec ses moyens propres, soit avec le concours d'autres organismes avec lesquels il aura passé des contrats de co-traitance ou de sous-traitance.

Article 2 – Inscription / Organisation de la prestation

La coopérative ESSOR établit une proposition individualisée en fonction des besoins exprimés par le stagiaire. La coopérative ESSOR adresse alors un devis au client qui doit le retourner signé et comportant la mention « Bon pour acceptation ». L'inscription d'un stagiaire s'effectue par la signature de ce devis.

Dans le cadre des formations en **Intra**, le commanditaire s'engage à mettre à disposition des intervenants, les moyens appropriés pour accomplir leur mission. Dans le cadre d'une prestation de formation, il s'agit notamment d'un lieu spécifiquement prévu pour l'accueil de formations, d'une salle suffisamment spacieuse et équipée de moyens pédagogiques standards si possible (un paperboard, un vidéoprojecteur, un écran). Si le commanditaire ne dispose pas de ces moyens pédagogiques standards, il devra en faire part à la coopérative ESSOR pour que le formateur concerné prenne ses dispositions. Les repas sont en sus, organisés et prévus par le commanditaire.

Article 3 – Prise en charge

Toute demande de prise en charge de la formation doit être adressée à l'organisme gestionnaire par l'entreprise cliente. Si l'OPCO ou la Caisse des dépôts ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera directement facturé au client par La coopérative ESSOR.

Article 4 – Report et annulation

La coopérative ESSOR se réserve le droit d'annuler ou de reporter exceptionnellement une formation. Le client est dans ce cas, informé dans les meilleurs délais. Il ne peut prétendre à aucune indemnisation.

Toute annulation de la part du client doit faire l'objet d'une notification écrite à l'attention de la coopérative ESSOR. "En cas d'annulation de la formation par le Client, la coopérative ESSOR se réserve le droit de facturer au Client des frais d'annulation calculés comme suit :- si l'annulation intervient plus de 15 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : aucun frais d'annulation- si l'annulation intervient entre 15 jours et 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 50% du prix H.T. de la formation- si l'annulation intervient moins de 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 100 % du prix H.T. de la formation"

Article 5 – Prix

Les tarifs en vigueur comprennent l'ensemble des frais de formation à l'exclusion de ceux d'hébergement, de transport et de repas.

Article 6 – Pénalités de retard

En cas de retard de paiement, seront exigibles, conformément à l'article L441-6 du code de commerce, une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.

Article 7 – Responsabilité

Toute inscription à une ou plusieurs formations dispensées par la coopérative ESSOR implique le respect par le stagiaire du règlement intérieur de l'établissement. La coopérative ESSOR ne pourra être tenue responsable de tout dommage ou perte d'objets/effets personnels apportés par les participants à la formation.

Article 8 - Informatique et libertés

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Libertés, mise à jour par la loi du 6 août 2004, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Ce droit est exerçable en faisant une demande par e-mail ou par courrier adressé à la coopérative ESSOR.

Article 9 - Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par la coopérative ESSOR pour assurer les formations ou remis aux Stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. A ce titre, le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de la coopérative ESSOR.

Article 10 – Tribunal Compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Beauvais.

Règlement intérieur (1/2)

établi conformément aux articles L6352-3 et L6352-4 et R6352-1 à R6352-15 du Code du travail

PRÉAMBULE

Article 1 – Objet et champ d'application du règlement

Le présent règlement s'applique à toutes les personnes participantes à une action de formation organisée par l'EME (Le Roseau conseil – La coopérative ESSOR). Un exemplaire est remis à chaque stagiaire.

Le règlement définit les règles d'hygiène et de sécurité, les règles générales et permanentes relatives à la discipline ainsi que la nature et l'échelle des sanctions pouvant être prises vis-à-vis des stagiaires qui y contreviennent et les garanties procédurales applicables lorsqu'une sanction est envisagée.

Toute personne doit respecter les termes du présent règlement durant toute la durée de l'action de formation.

SECTION 1 : RÈGLES D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ

Article 2 - Principes généraux

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect :

- des prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité sur les lieux de formation ;
- de toute consigne imposée soit par la direction de l'organisme de formation soit par le constructeur ou le formateur s'agissant notamment de l'usage des matériels mis à disposition.

Chaque stagiaire doit ainsi veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant, en fonction de sa formation, les consignes générales et particulières en matière d'hygiène et de sécurité.

S'il constate un dysfonctionnement du système de sécurité, il en avertit immédiatement la direction de l'organisme de formation. Le non-respect de ces consignes expose la personne à des sanctions disciplinaires.

Article 3 - Consignes d'incendie

Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de l'organisme de formation. Le stagiaire doit en prendre connaissance.

En cas d'alerte, le stagiaire doit cesser toute activité de formation et suivre dans le calme les instructions du représentant habilité de l'organisme de formation ou des services de secours.

Tout stagiaire témoin d'un début d'incendie doit immédiatement appeler les secours en composant le 18 à partir d'un téléphone fixe ou le 112 à partir d'un téléphone portable et alerter un représentant de l'organisme de formation.

Article 4 - Boissons alcoolisées et drogues

L'introduction ou la consommation de drogue ou de boissons alcoolisées dans les locaux est formellement interdite. Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse ou sous l'emprise de drogue dans l'organisme de formation.

Les stagiaires auront accès lors des pauses aux postes de distribution de boissons non alcoolisées.

Article 5 - Interdiction de fumer

Il est formellement interdit de fumer et/ou devapoter dans les salles de formation et plus généralement dans l'enceinte de l'organisme de formation.

Article 6 - Accident

Le stagiaire victime d'un accident - survenu pendant la formation ou pendant le temps de trajet entre le lieu de formation et son domicile ou son lieu de travail - ou le témoin de cet accident avertit immédiatement la direction de l'organisme de formation.

Le responsable de l'organisme de formation entreprend les démarches appropriées en matière de soins et réalise la déclaration auprès de la caisse de Sécurité sociale compétente.

SECTION 2 : DISCIPLINE GÉNÉRALE

Article 7 - Assiduité du stagiaire en formation

Article 7.1. - Horaires de formation

Les stagiaires doivent se conformer aux horaires fixés et communiqués au préalable par l'organisme de formation. Le non-respect de ces horaires peut entraîner des sanctions. Sauf circonstances exceptionnelles, les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de stage.

Article 7.2. - Absences, retards ou départs anticipés

En cas d'absence, de retard ou de départ avant l'horaire prévu, les stagiaires doivent avertir l'organisme de formation et s'en justifier.

L'organisme de formation informe immédiatement le financeur (employeur, administration, Fongecif, Région, Pôle emploi,...) de cet événement.

Tout événement non justifié par des circonstances particulières constitue une faute passible de sanctions disciplinaires.

De plus, conformément à l'article R6341-45 du Code du travail, le stagiaire - dont la rémunération est prise en charge par les pouvoirs publics - s'expose à une retenue sur sa rémunération de stage proportionnelle à la durée de l'absence.

Article 7.3. - Formalisme attaché au suivi de la formation

Le stagiaire est tenu de renseigner la feuille d'émargement au fur et à mesure du déroulement de l'action. Il peut lui être demandé de réaliser un bilan de la formation.

A l'issue de l'action de formation, il se voit remettre une attestation de fin de formation et une attestation de présence au stage à transmettre, selon le cas, à son employeur/administration ou à l'organisme qui finance l'action. Le stagiaire remet, dans les meilleurs délais, à l'organisme de formation les documents qu'il doit renseigner en tant que prestataire (demande de rémunération ou de prise en charges des frais liés à la formation ; attestations d'inscription ou d'entrée en stage...).

Article 8 - Accès aux locaux de formation

Sauf autorisation expresse de la direction de l'organisme de formation, le stagiaire ne peut :

- entrer ou demeurer dans les locaux de formation à d'autres fins que la formation ;
- y introduire, faire introduire ou faciliter l'introduction de personnes étrangères à l'organisme ;
- procéder, dans ces derniers, à la vente de biens ou de services.

Article 9 - Tenue

Le stagiaire est invité à se présenter à l'organisme en tenue vestimentaire correcte.

Article 10 - Comportement

Il est demandé à tout stagiaire d'avoir un comportement garantissant le respect des règles élémentaires de savoir vivre, de savoir être en collectivité et le bon déroulement des formations.

Article 11 - Utilisation du matériel

Sauf autorisation particulière de la direction de l'organisme de formation, l'usage du matériel de formation se fait sur les lieux de formation et est exclusivement réservé à l'activité de formation. L'utilisation du matériel à des fins personnelles est interdite.

Règlement intérieur (2/2)

Le stagiaire est tenu de conserver en bon état le matériel qui lui est confié pour la formation. Il doit en faire un usage conforme à son objet et selon les règles délivrées par le formateur.

Le stagiaire signale immédiatement au formateur toute anomalie du matériel.

SECTION 3 : MESURES DISCIPLINAIRES

Article 12 - Sanctions disciplinaires

Tout manquement du stagiaire à l'une des prescriptions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction prononcée par le responsable de l'organisme de formation ou son représentant.

Tout agissement considéré comme fautif pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions suivantes :

- rappel à l'ordre ;
- avertissement écrit par le directeur de l'organisme de formation ou par son représentant ;
- blâme ;
- exclusion temporaire de la formation ;
- exclusion définitive de la formation.

Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites.

Le responsable de l'organisme de formation ou son représentant informe de la sanction prise :

- l'employeur du salarié stagiaire ou l'administration de l'agent stagiaire ;
- et/ou le financeur du stage.

Article 13 - Garanties disciplinaires

Article 13.1. – Information du stagiaire

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui.

Toutefois, lorsqu'un agissement, considéré comme fautif, a rendu indispensable une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive relative à cet agissement ne peut être prise sans que le stagiaire n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui et éventuellement, que la procédure ci-après décrite ait été respectée.

Article 13.2. – Convocation pour un entretien

Lorsque le directeur de l'organisme de formation ou son représentant envisage de prendre une sanction, il est procédé de la manière suivante :

- il convoque le stagiaire – par lettre recommandée avec demande d'accusé de réception ou remise à l'intéressé contre décharge – en lui indiquant l'objet de la convocation ;
- la convocation indique également la date, l'heure et le lieu de l'entretien ainsi que la possibilité de se faire assister par une personne de son choix stagiaire ou salarié de l'organisme de formation.

Article 13.3. – Assistance possible pendant l'entretien

Au cours de l'entretien, le stagiaire peut se faire assister par une personne de son choix, notamment le délégué du stage.

Le directeur ou son représentant indique le motif de la sanction envisagée et recueille les explications du stagiaire.

Article 13.4. – Prononcé de la sanction

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de quinze jours après l'entretien.

La sanction fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous forme d'une lettre recommandée ou remise contre décharge.

SECTION 4 : REPRÉSENTATION DES STAGIAIRES

Article 14 – Organisation des élections

Dans les stages d'une durée supérieure à 500 heures, il est procédé simultanément à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au scrutin uninominal à deux tours, selon les modalités suivantes : Tous les stagiaires sont électeurs et éligibles sauf les détenus. Le scrutin a lieu, pendant les heures de la formation, au plus tôt 20 heures et au plus tard 40 heures après le début du stage ;

Le responsable de l'organisme de formation a la charge de l'organisation du scrutin. Il en assure le bon déroulement. Il adresse un procès-verbal de carence, transmis au préfet de région territorialement compétent, lorsque la représentation des stagiaires ne peut être assurée.

Article 15 – Durée du mandat des délégués des stagiaires

Les délégués sont élus pour la durée du stage. Leurs fonctions prennent fin lorsqu'ils cessent, pour quelque cause que ce soit, de participer au stage. Si le délégué titulaire et le délégué suppléant ont cessé leurs fonctions avant la fin du stage, il est procédé à une nouvelle élection.

Article 16 – Rôle des délégués des stagiaires

Les délégués font toute suggestion pour améliorer le déroulement des stages et les conditions de vie des stagiaires dans l'organisme de formation.

Ils présentent toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives à ces matières, aux conditions d'hygiène et de sécurité et à l'application du règlement intérieur.

SECTION 5 : FORMATION A DISTANCE

Article 17 - Dispositions spécifiques pour les formations à distance

Article 17-1 : Comportement général

Chaque stagiaire s'engage à respecter les conditions générales de délivrance des formations, ainsi que l'ensemble des règles liées à l'utilisation des différents services de l'EME dans le cadre des parcours de formations à distance.

Tout comportement manifestement contraire aux bonnes mœurs (impolitesse, harcèlement, menace, injures, etc.) ou aux conditions générales précitées pourra faire l'objet d'une sanction.

Il est notamment formellement interdit aux stagiaires :

- d'utiliser les services mis à disposition à des fins illégales,
- de faire un usage commercial des informations, services et contenus fournis,
- de céder à titre gratuit ou payant ses identifiants d'accès à un tiers,
- de diffuser au public les contenus pédagogiques ainsi que l'ensemble des activités liées,
- d'avoir un comportement irrespectueux à l'égard de l'ensemble des personnels de l'EME ou les autres stagiaires, quel que soit le mode de communication utilisé (téléphone, mail, forum, etc.),
- de diffuser des coordonnées personnelles (adresses électroniques, adresses postales, numéros de téléphone...).

Article 17-2 : Equipement nécessaire

Pour les formations dispensées en ligne, chaque stagiaire doit obligatoirement avoir accès à un réseau internet de qualité suffisante permettant d'effectuer des visioconférences sans interruptions, avoir en sa possession une webcam ainsi qu'un micro permettant de réaliser les sessions dans des conditions optimales.



1, rue des Filatures • 60000 BEAUVAIS
contact@cooperative-essor.com



www.cooperative-essor.com

SIRET : 82798759500010
N° DÉCLARATION D'ACTIVITÉ 32 60 03172 60

